Le passage au tout numérique

Département de la Haute-Savoie
Communauté de communes des vallées de Thônes
Le 20 juillet 2011

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

CSA
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Passage au tout numérique – Calendrier

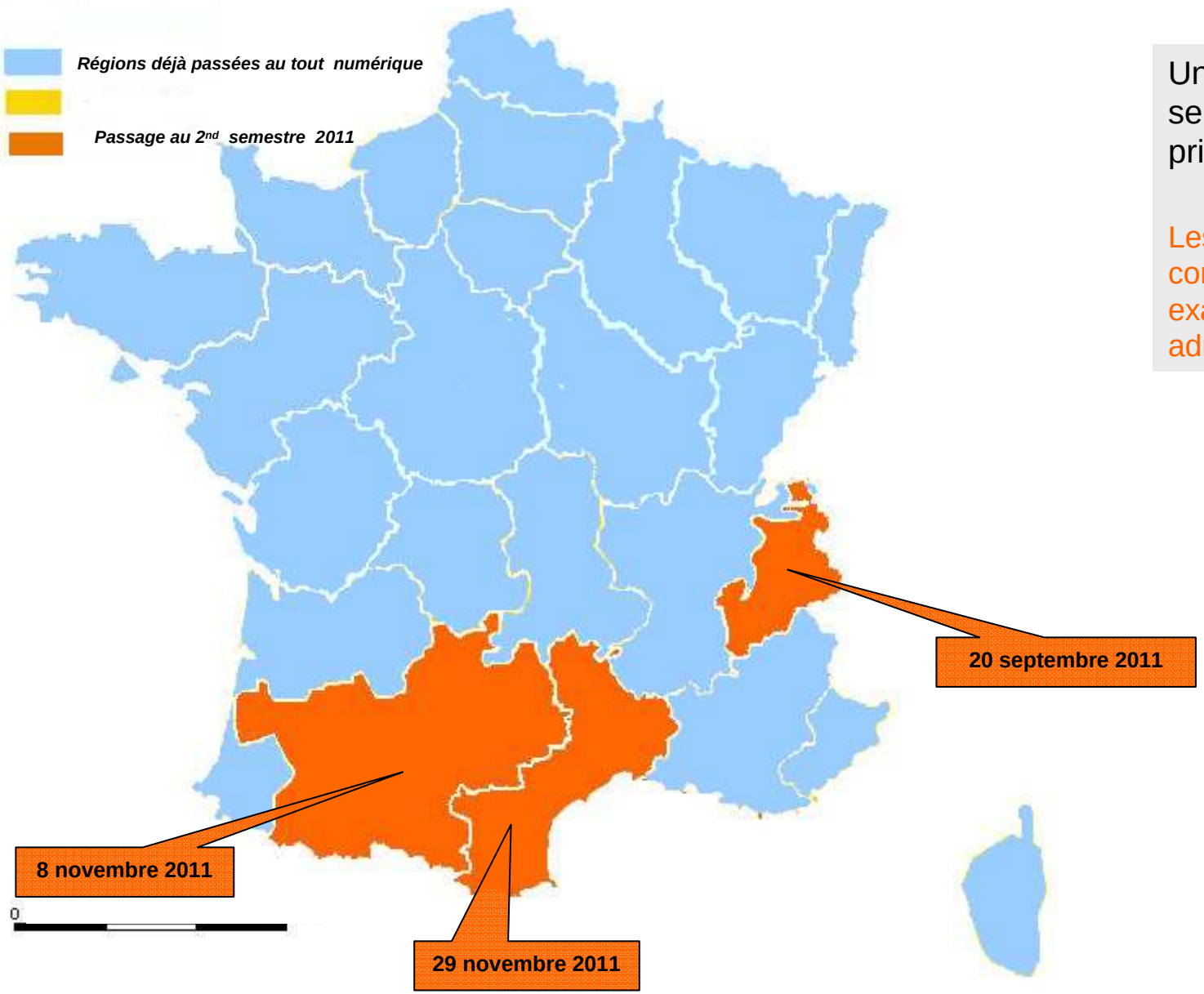

Un arrêt organisé selon les décrochages principaux de France 3

Les régions France 3 ne correspondent pas exactement aux régions administratives

Un équipement rapide de la population pour recevoir la TNT

Au 2nd semestre 2010, 91,6 % des foyers ont au moins un poste relié au numérique

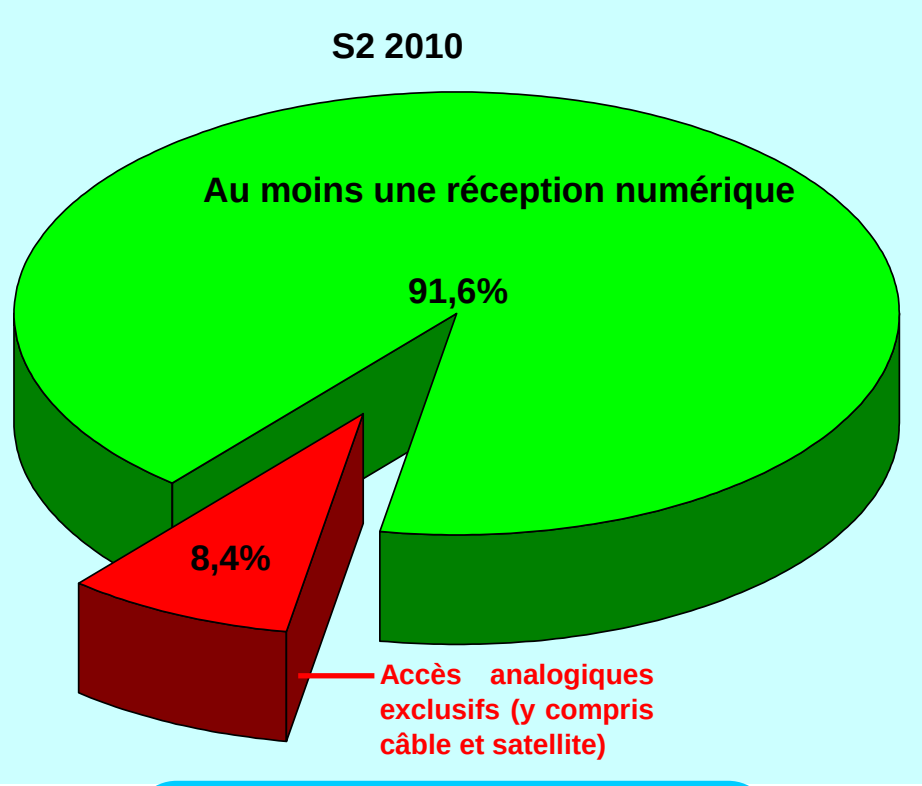

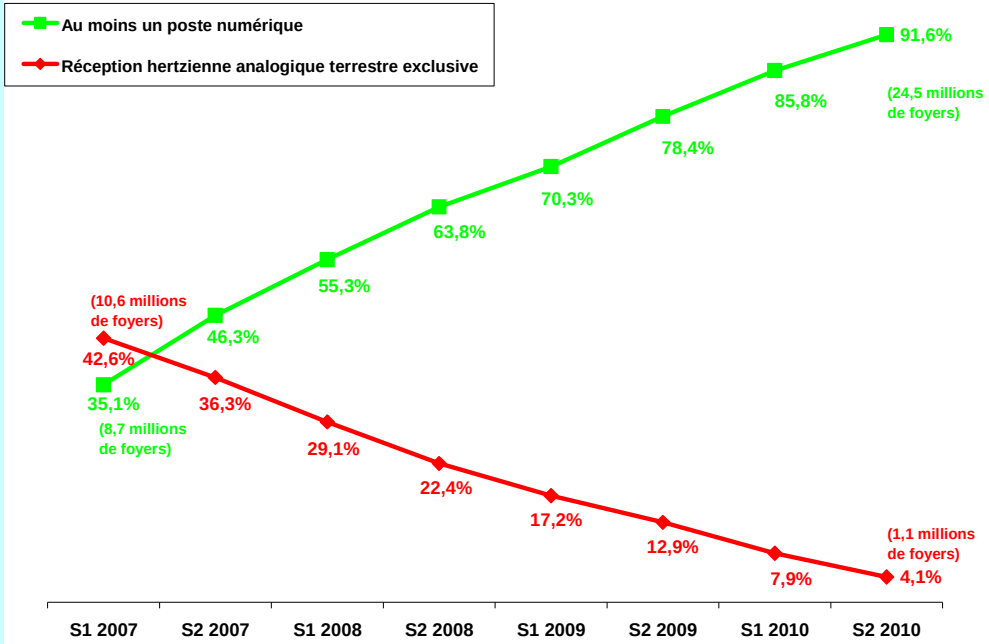

En un semestre, la réception numérique sur au moins un poste TV gagne 5,8 points, soit environ 1,5 million de foyers

Haute-Savoie : 81,3 % des foyers ont un poste numérique

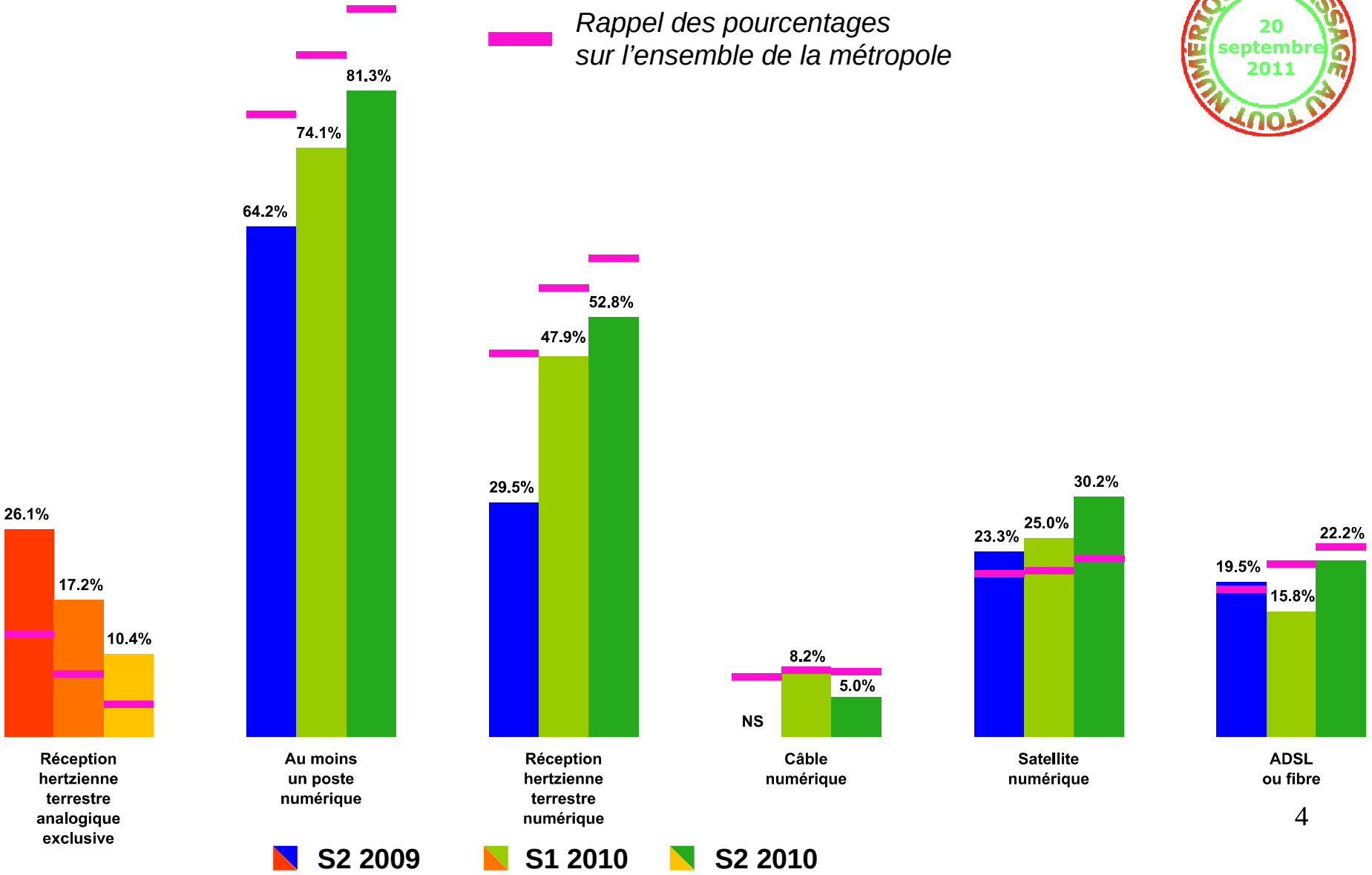

Le département de la Haute-Savoie

La couverture analogique hertzienne diffère selon les chaînes

Les chaînes analogiques les plus anciennes

Une couverture de

- **96,8%** de la population, en qualité optimale

Les chaînes analogiques les plus récentes

Une couverture de

- **66,9%** de la population, en qualité optimale

Des émetteurs analogiques diffusent sans autorisation

- **Emetteurs non répertoriés par le Conseil et donc non comptabilisés dans les calculs de couverture**
- **Lors du passage au « tout numérique », nécessité d'éteindre tous les émetteurs simultanément.**

Le passage dans le département de la Haute-Savoie

Le 20 SEPTEMBRE 2011

Dans la nuit du lundi 19 au mardi 20 septembre (région Alpes)

Arrêt de l'ensemble des émetteurs analogiques à minuit

Allumage des émetteurs principaux quelques heures après

Allumage progressif des émetteurs secondaires à partir du matin du 20 septembre

Le département de la Haute-Savoie

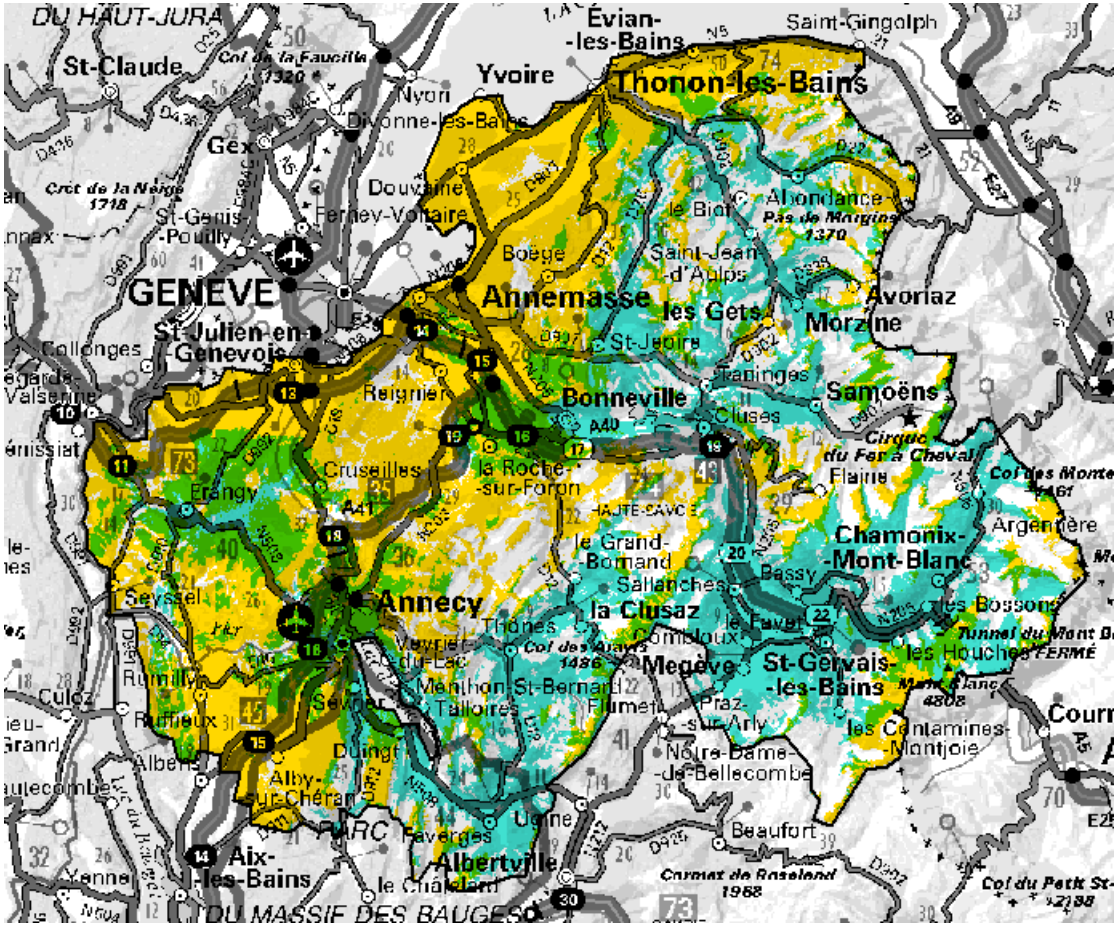

- En orange : passage au numérique au 15 juin 2011
- En bleu : passage au numérique au 20 septembre 2011
- En vert : la date de passage dépend de l'orientation de l'antenne

Le département de la Haute-Savoie

Couverture de la TNT après le passage au « tout numérique »

- **Taux de couverture de la TNT hertzienne gratuite estimé à 95,5% au 5 juillet 2011**
- **Le 20 septembre 2011, la diffusion analogique est arrêtée, la diffusion numérique n'est plus contrainte**
- **A cette date, en première estimation, une couverture proche de 97,8% de la population devrait être atteinte.**

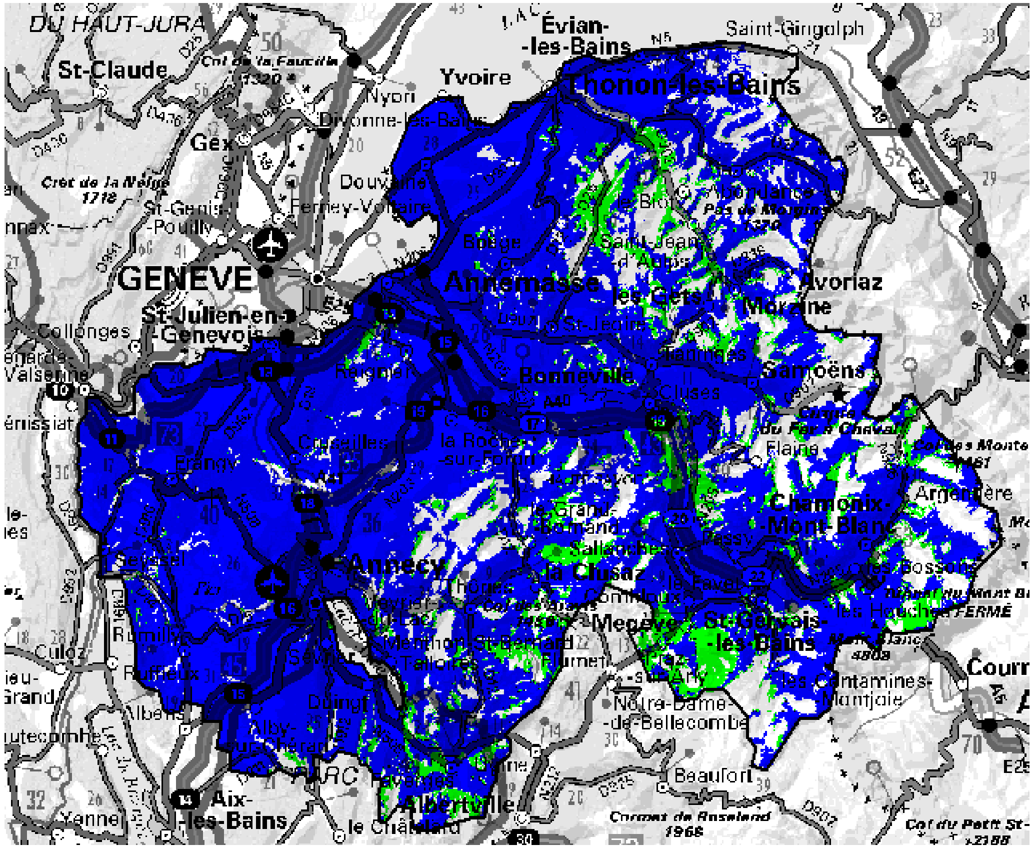

En vert, la couverture supplémentaire obtenue lors de l'arrêt de l'analogique.

CC des vallées de Thônes

Couverture de la TNT après le passage au « tout numérique »

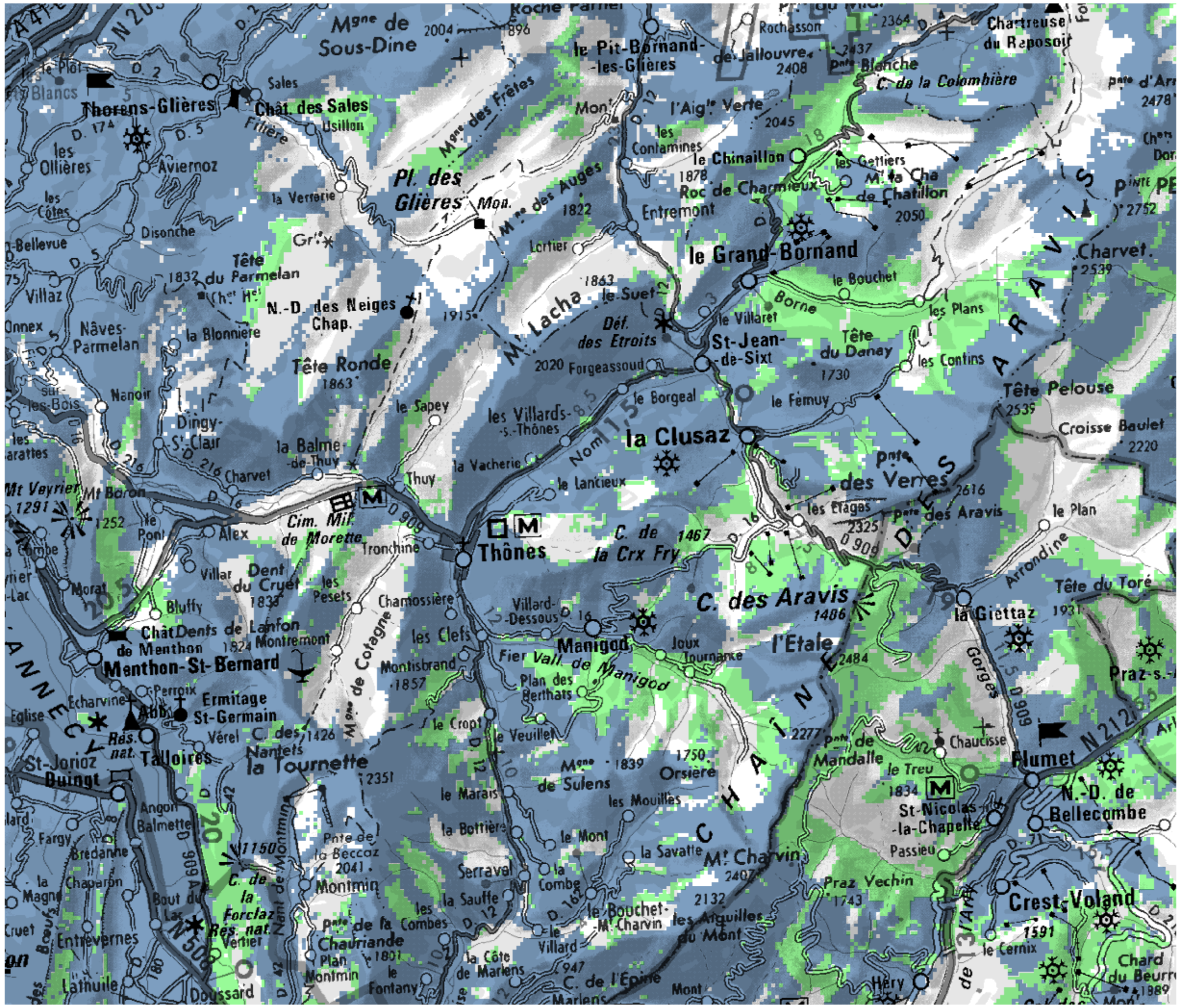

En vert, la couverture supplémentaire obtenue lors de l'arrêt de l'analogique.

CC des vallées de Thônes

Couverture de la TNT par émetteur, après le passage au « tout numérique »

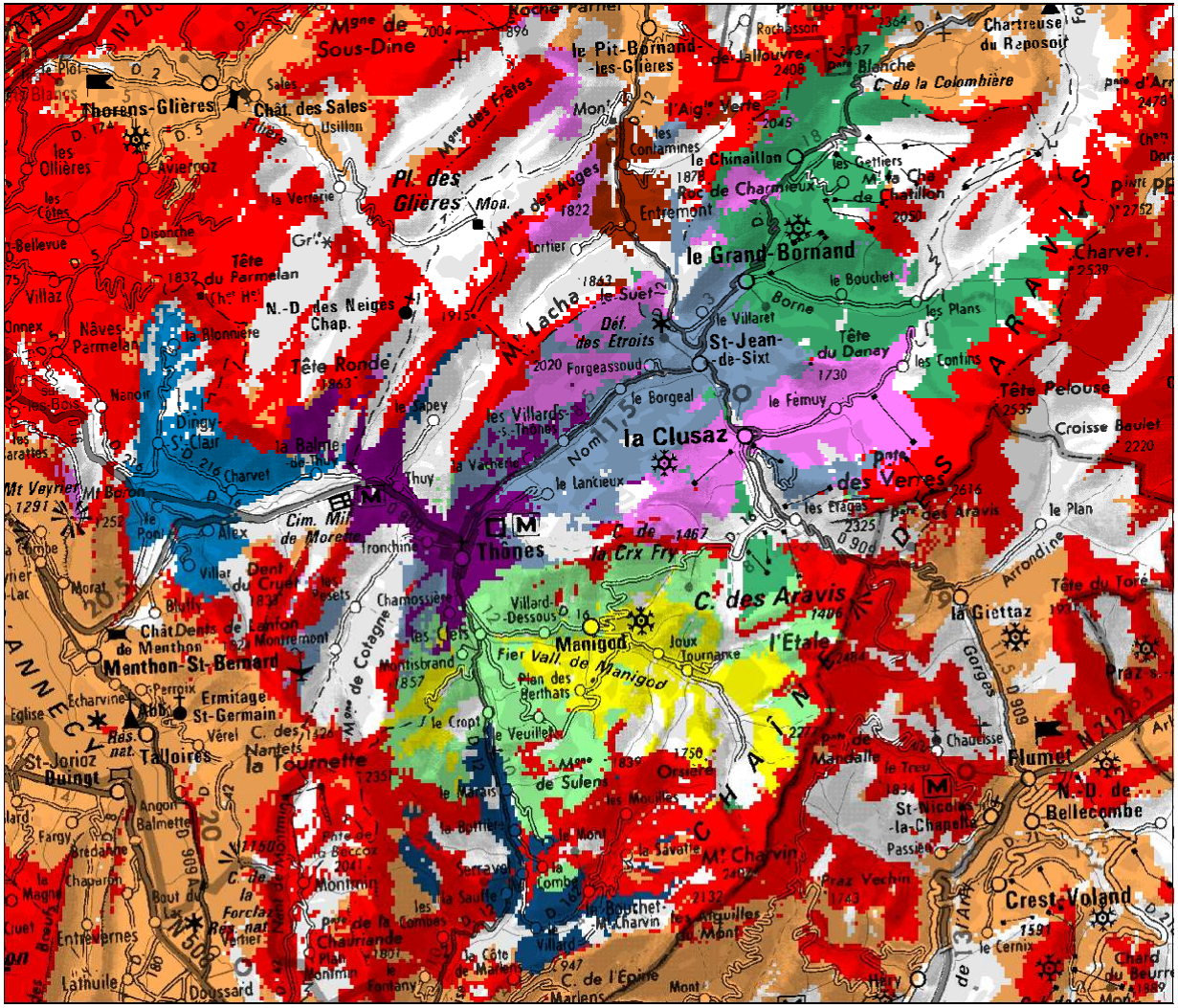

Zones numériques desservies par voie terrestre

Commune	Population totale.	Population couverte	%%
THONES	5817	5299	91.10%
LES CLEFS	562	531	94.48%
LE BOUCHET	239	220	92.05%
LES VILLARDS-SUR-THONES	975	969	99.38%
SAINT-JEAN-DE-SIXT	1240	1237	99.76%
LA CLUSAZ	1920	1452	75.63%
LE GRAND-BORNAND	2202	1869	84.88%
ENTREMONT	544	419	77.02%
MANIGOD	922	748	81.13%
SERRAVAL	607	548	90.28%
ALEX	930	853	91.72%
DINGY-SAINT-CLAIR	1191	992	83.29%
LA BALME-DE-THUY	369	285	77.24%

Attention, ces taux de couverture ne tiennent pas compte de la numérisation des émetteurs de La Clusaz 2 et La Clusaz 3

Emetteurs analogiques éteints - non convertis à la TNT

Un émetteur analogique de la CCVT a été arrêté le 15 juin lors du passage au numérique du Rhône

Sites	TF1	France 2	France 3	France 5/Arte	M6	Foyers potentiellement couverts	Foyers sans autre signal hertzien	Département	Région France 3 d'arrêt
Dingy-Saint-Clair 3	oui	oui	oui			20	9	74	Rhône

Emetteurs analogiques éteints - non convertis à la TNT

Onze émetteurs analogiques de la CCVT seront arrêtés le 20 septembre

Sites	TF1	France 2	France 3	France 5/Arte	M6	Foyers potentiellement couverts	Foyers sans autre signal hertzien	Département	Région France 3 d'arrêt
La Clusaz 2	oui	oui	oui	oui	oui	919	400	74	Alpes
La Clusaz 4	oui	oui	oui			43	19	74	Alpes
Le Grand-Bornand 2	oui	oui	oui			0	0	74	Alpes
Le Grand-Bornand 3	oui	oui	oui			34	15	74	Alpes
Le Grand-Bornand 4	oui	oui	oui			52	23	74	Alpes
Manigod 3	oui	oui	oui			27	12	74	Alpes
Manigod 4	oui	oui	oui			5	2	74	Alpes
Manigod 5	oui	oui	oui			119	52	74	Alpes
Saint-Jean-de-Sixt	oui	oui	oui			19	8	74	Alpes
Thones 3	oui	oui	oui			194	84	74	Alpes
Thones 4	oui	oui	oui			205	89	74	Alpes

33,4% des foyers de la Haute-Savoie sont équipés d'une parabole

(moyenne nationale : 25,6%)

Deux offres satellitaires *sans abonnement* permettent déjà d'atteindre 100 % de couverture

- **La loi impose aux chaînes en clair de la TNT la mise en service d'une offre gratuite, sans location d'un terminal de réception ni souscription d'un abonnement**
- **Le groupe Canal+ propose le bouquet «TNTSAT», qui reprend l'ensemble des chaînes nationales gratuites de la TNT ainsi que France Ô :**
  - **Position 19,2°Est de l'opérateur ASTRA (celle de Ca nalSat)**
  - **Coût d'usage limité à celui de la carte d'accès (valable 4 ans)**
- **Une deuxième offre incluant aussi France Ô est disponible depuis juin 2009 : « FRANSAT » depuis le satellite Atlantic Bird 3 :**
  - **Position 5°Ouest de l'opérateur Eutelsat (celle de M6, France 5 et ARTE en analogique)**
- **Tous les décrochages régionaux de France 3 et les chaînes HD y sont également déjà disponibles**

Les collectivités locales peuvent créer des émetteurs TNT

- **La loi du 5 mars 2009 (article 80) permet aux collectivités territoriales de recevoir, du CSA, les fréquences nécessaires à la diffusion des programmes de la TNT**

- **Procédure d'autorisation adoptée par le Conseil le 21 avril 2009**
  - pour une zone non ou mal desservie par la TNT planifiée en service ou non concernée par le calendrier d'extension du CSA
  - choix possible parmi les multiplex en service, sans recomposition des multiplex
  - Nécessité de garantir la non-perturbations des services existants

- **Un rapport à disposition des collectivités locales :**
  - Étude sur la réception de la TV dans les zones non couvertes par la TNT en hertzien
  - estimation comparative des coûts, selon les modes de réception
  - Disponible sur : **http://www.ddm.gouv.fr/article.php3?id_article=1546**

- **La loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique prévoit une aide de l'Etat pour ces collectivités**

Chaîne locale

Chaîne locale autorisée
TV8 Mont-Blanc

TV8 Mont-Blanc est actuellement diffusée sur le multiplex R1 dans les zones suivantes :

Annecy ; Cluses ; Bonneville.

A partir du 20 septembre, TV8 Mont Blanc quittera le multiplex R1 pour être diffusée sur une fréquence spécifique (canal 46) en simplex numérique, sur l'ensemble des zones sur lesquelles la chaîne est autorisée à diffuser.

TV8 Mont Blanc, qui a été autorisée à arrêter sa diffusion analogique par anticipation, depuis le 29 septembre 2010, a déjà été numérisée sur la zone de Frangy, en simplex numérique.

Le site du CSA

WWW.CSA.FR : « MA COUVERTURE TNT »

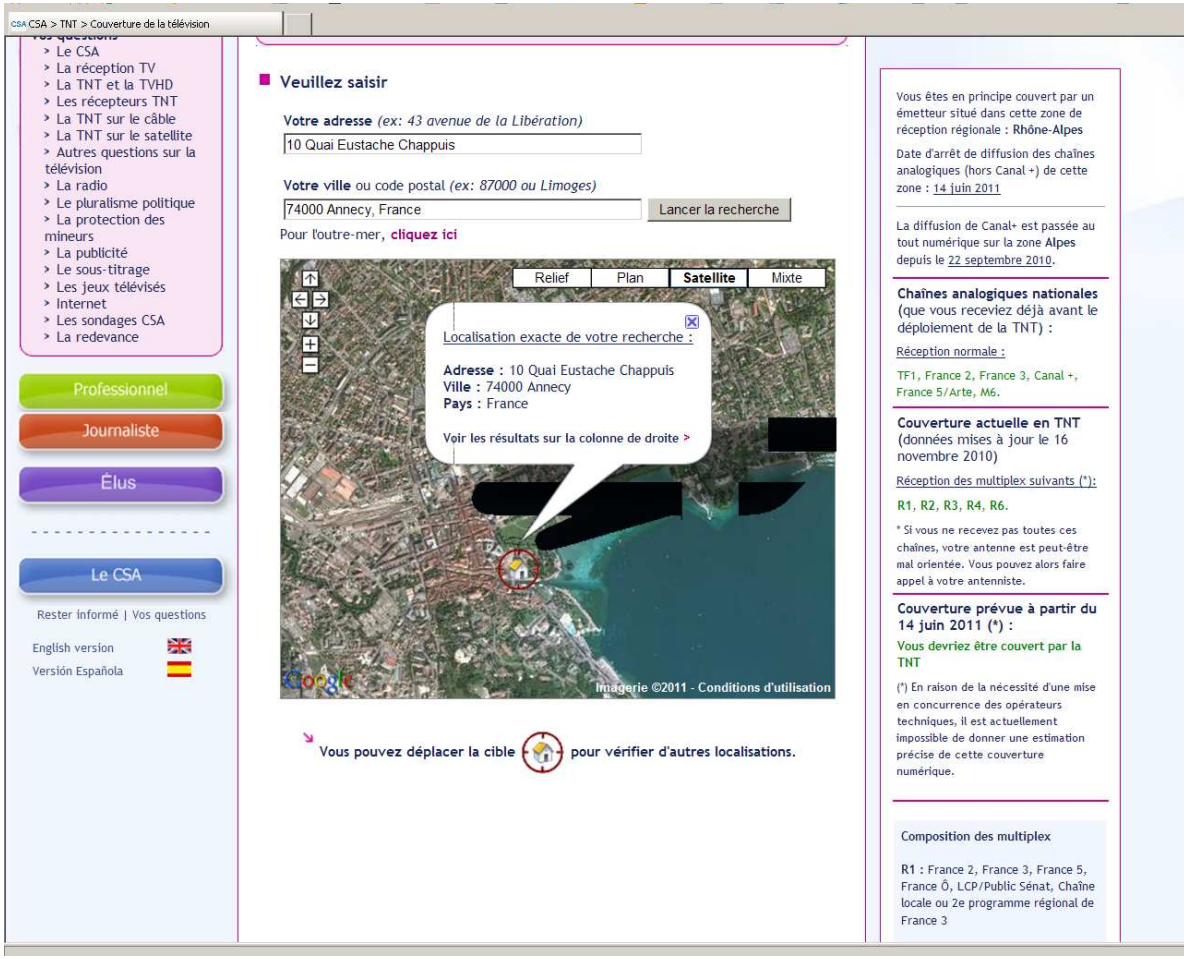

APPLICATION DISPONIBLE SUR SMARTPHONE